

L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

De Saône-et-Loire



**DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION
DES REVENDICATIONS**

des directeurs d'école



**Directeurs
d'école,
présents
et à venir,
prenez la parole!**

Dispensé de timbrage

CHALON C.D.I.

L'ENSEIGNANT de Saône et Loire
Bulletin du
SYNDICAT des ENSEIGNANTS
Maison des Syndicats - 2, rue du Parc
71100 CHALON/SAONE
Tél. : 03 85 41 32 22
E-Mail : 71@se-unsa.org
Site Départemental : <http://sections.se-unsa.org/71/>



**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

En cas de non distribution,
retourner à l'adresse du Syndicat
indiquée ci-dessus. Merci.

Déposé le
18/04/2012

**22 avril ... 6 mai:
un éclairage syndical pour un
SCRUTIN FONDAMENTAL**

ooo

**Les nouveaux
CHS-CT**

**Hygiène,
Sécurité
et Conditions
de travail**

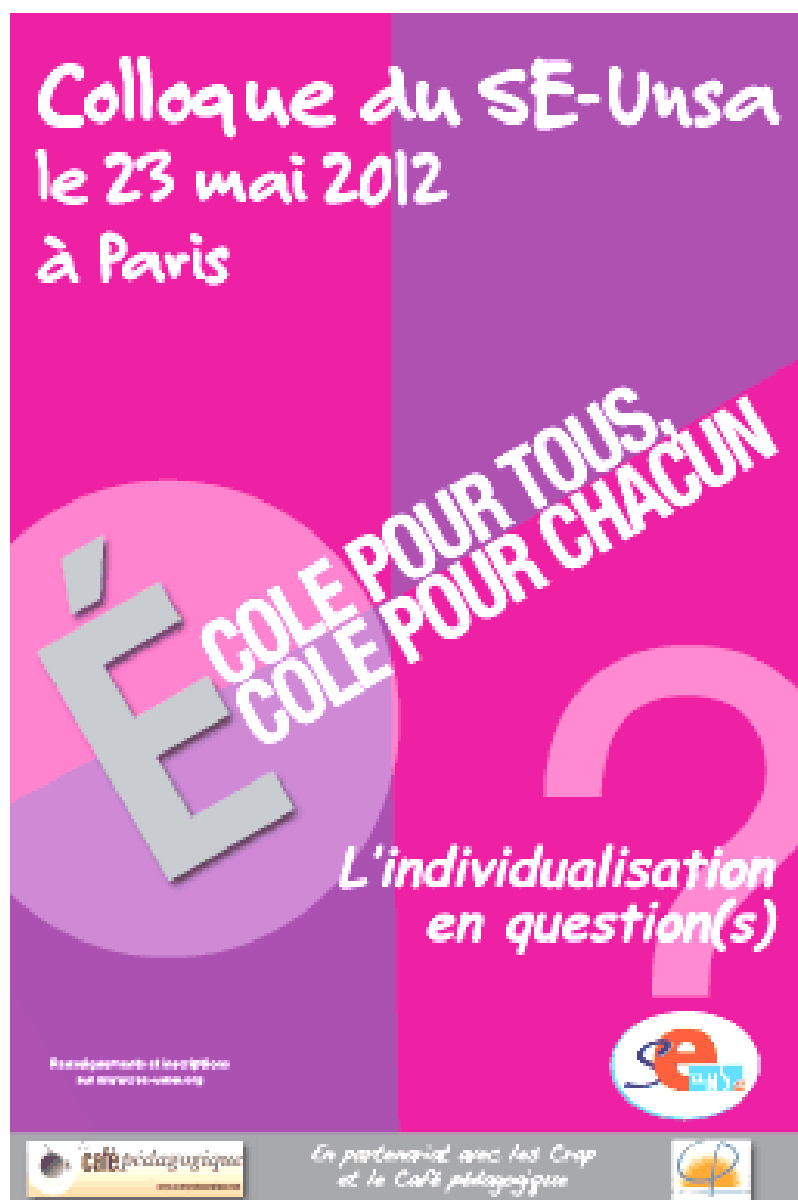



Bulletin mensuel du
SYNDICAT des ENSEIGNANTS/UNSA
Directrice de publication :
Sylvie DESCOMBES
ISSN 1244 - 8419
CPPAP n° 1112 S 06 267
Imprimé par nos soins

Dépôt légal 924 . Avril 2012

SOMMAIRE

-  1-2- 3 - La Une - Sommaire - Edito
-  4 - 5 : Présidentielles
-  6 - 7 : Second degré (promo HC, Muts)
-  Encart- Adhésion + Fiche de suivi mouvement 1er degré
-  8 -9: CHSCT
-  10: MOUVEMENT 1er Degré
-  11: ACTIONS
-  12: Prestations familiales



Colloque du SE-Unsa
le 23 mai 2012
à Paris

É COLE POUR TOUS,
COLE POUR CHACUN

*L'individualisation
en question(s)*

Renseignements et inscriptions
sur www.se-unsa.org

En partenariat avec les Crap
et le Café pédagogique

**Le SEUNSA organise
un colloque
« Ecole pour tous,
Ecole pour chacun »
qui aura lieu
**LE MERCREDI
23 MAI 2012**
à **PARIS**
Siège de la MGEN
**Inscription auprès
de la
section 71**
(places limitées)**



Sylvie DESCOMBES

Il faut bien l'admettre : Notre École, de la maternelle à l'Université, est en crise.

Aujourd'hui, nous avons deux véritables projets éducatifs qui sont bien différents, deux modèles d'écoles tout à fait distincts.

L'un est d'inspiration libérale, nous le connaissons bien pour le fréquenter depuis plus de cinq ans. Pendant tout le quinquennat, l'éducation a été pilotée **par le budgétaire.**

Le rouleau compresseur de la RGPP a réduit les ministres à de simples exécutants, dont la principale mission a été de rendre des postes et de trouver les leviers qui le permettent.

Et il n'y a pas que la réduction des personnels qui est un désastre, le second danger est la mise en concurrence des établissements.

Elle mène bel et bien à la dislocation du service public d'Éducation en poussant les parents et les jeunes sur le chemin de la consommation d'École

Ce projet abandonne de fait l'objectif d'une ambition pour tous.

Il inocule l'idée que l'École n'est plus un bien public mais un bien de consommation ordinaire, bref un bien marchand...

Il est facile de prendre appui sur une société où l'individualisme et le consumérisme se développent et de jouer sur les peurs bien légitimes et aiguës en temps de crise pour l'avenir de ses enfants...

Quelques exemples pour illustrer ce que je dis :→ suppressions de postes qui ont considérablement dégradé la qualité de l'accueil MAIS en épargnant des établissements privés érigés en modèle, → assouplissement de la SECTORISATION entretenant l'illusion que l'on pourrait choisir son école, → loi Carle qui s'inscrit dans une logique de « chèque éducation » individuel payé par la collectivité, → expérimentations Eclair et forcing pour passer d'une autonomie pédagogique à une autonomie concurrentielle, → exonérations fiscales pour les cours particuliers

... j'en passe mais voilà un petit florilège des mesures prises depuis cinq ans qui favorisent l'émergence d'une culture de consommateurs d'éducation.

Ceux qui ont mené cette politique ont visiblement de la suite dans les idées puisque l'on nous promet de continuer ainsi et d'amplifier le mouvement ...

Mais observons avec attention que, de l'autre côté de l'échiquier politique, une voie différente nous est proposée.

Une volonté de réforme se fait jour avec des éléments dans lesquels nous pouvons **nous reconnaître et que nous avons portés. Je pense en particulier:** à l'indispensable reconstruction d'une **formation initiale** mais aussi **continue** des enseignants, à l'importance du **primaire et du couple école-collège**, à l'objectif fixé d'offrir à tous un **socle commun** de compétences et de connaissances à la fin de la scolarité obligatoire, à la volonté affichée de s'attaquer à l'échec en **licence** et de mettre l'accent sur la **recherche** publique; à la volonté aussi de redonner à « Jeunesse et Sports » toute sa place dans l'édifice éducatif...

La méthode ? Des négociations durant l'été, une loi d'orientation et de programmation à l'automne ... (Encore faudrait-il qu'elle se traduise dans les faits.)

Le dialogue social est aujourd'hui au point mort dans la Fonction publique. Ce dialogue est nécessaire!

Nous avons besoin d'une pause et d'une évaluation des dispositifs.

Nous avons besoin d'une volonté déterminée.

« La connaissance, le savoir, l'école ne sont pas seulement des dépenses, ce sont des investissements »

Présidentielles

Dix candidats se présentent aux suffrages des électeurs français pour le premier tour de l'élection présidentielle 2012.

Dans une Vème République où le Président concentre beaucoup de pouvoirs sur sa personne, c'est un véritable permis de gouverner qui sera démocratiquement délivré.

A qui et pour quelle politique ?

Au terme de plusieurs semaines de campagne, les électeurs vont le choisir. D'autres peuples, il y a quelques mois seulement, ont risqué leur vie, dans des pays proches, pour gagner ce droit dont chaque citoyen français dispose depuis plusieurs décennies.

Alors, ne laissez personne choisir à votre place !

Utilisez ce droit démocratique fondamentalement acquis en participant massivement à ce scrutin dont les enjeux sont considérables.



L'UNSA a été très active dans le débat citoyen de la campagne électorale.

Elle a interpellé les principaux candidats démocrates à partir de ses propres propositions sur six grands dossiers sociaux. Elle l'a fait également avec des dizaines d'associations de la société civile autour du « Manifeste pour un pacte social ».

Quant au bilan de la mandature présidentielle écoulée, nous avons su dire nos accords, lorsqu'il y en avait, et, beaucoup plus souvent, reconnaissons-le, nos désaccords, parfois si profonds qu'ils nous ont amenés dans la rue.

Pourtant, ces préoccupations sociales, aussi cruciales soient-elles, ne couvrent pas tout le champ politique. La politique étrangère par exemple, ou encore la Défense nationale, sont des questions fondamentales que les électeurs pourraient légitimement intégrer pour déterminer leur vote.

Mais leurs tenants et aboutissants sortent de notre compétence syndicale, en dehors de quelques principes démocratiques généraux. C'est pourquoi l'UNSA, syndicat respectueux de la diversité des opinions politiques de ses adhérents, ne donnera pas de consigne de vote en faveur de tel ou tel candidat démocrate. Chacune et chacun d'entre vous choisira donc le bulletin qu'il voudra, en toute souveraineté citoyenne.

A ce discours se mêle pourtant une restriction, conforme aux principes de lutte contre les discriminations que l'UNSA porte dans sa charte fondatrice. Les ségrégations nationales, ethniques ou religieuses que le Front National continue à prôner, malgré la façade de respectabilité qu'il tente de se construire, sont incompatibles avec nos valeurs démocratiques.

Pour l'UNSA, les salariés n'ont rien à gagner à voter pour ce parti.

Au contraire, avec l'ensemble des citoyens attachés à la démocratie, ils auraient beaucoup à y perdre.

Luc BERILLE Secrétaire général de l'UNSA

Inquiétudes des fonctionnaires

Après plusieurs années de réforme de l'Etat, les fonctionnaires sont particulièrement inquiets sur leur avenir (47 %) et celui de leur administration (55 %).

Le phénomène est très marqué dans la fonction publique d'Etat, touchée par les suppressions de postes.

Le degré de satisfaction globale vis-à-vis de son travail reste plus élevé que dans le privé, mais un nombre croissant de fonctionnaires affirment envisager de quitter leur administration: 32 % des agents de l'Etat (+ 4 points par rapport à 2008) et 48 % des fonctionnaires territoriaux (+ 6 depuis 2008).



Présidentielles



L'Éducation, tous voulaient la changer... L'Éducation vue par les candidats à la présidentielle.

Rendez-vous sur notre site qui donne, en regard de chaque point traité, l'avis de notre fédération. <http://sections.se-unsa.org/71/spip.php?article763>

Cinquième et dernier volet de notre série de dossiers de l'Enseignant «Elections présidentielles», le SE-Unsa vous livre son bilan des 5 ans écoulés en matière de politique éducative et vous propose sa vision de l'École.

Il vient de sortir ! Retrouvez-le [ici](#) :

http://www.se-unsa.org/UserFiles/File/publications/dossiers/155/155_voulons_qe.pdf

Plus ou moins de fonctionnaires ?

Non exhaustif: De nombreuses autres questions et projets ne sont pas notés ici

À partir d'un article de acteurspublics.com

François Hollande

- Arrêter la RGPP et le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux
- Ouvrir une concertation avec les syndicats sur les perspectives salariales des agents, la précarité et le déroulement des carrières
- Améliorer la formation continue des fonctionnaires
- Créer 1 000 postes supplémentaires chaque année pour la justice, la police et la gendarmerie et 60 000 postes en cinq ans dans l'éducation nationale



Nicolas Sarkozy

- Continuer le non remplacement "un sur deux" dans la fonction publique d'État, sauf dans l'enseignement primaire
- Étendre le "un sur deux" aux grosses collectivités territoriales
- Offrir la possibilité à certains fonctionnaires (enseignants, infirmiers...) d'élargir leurs missions pour bénéficier d'un meilleur salaire
- Appliquer la loi sur la parité prévoyant un quota de 40 % de femmes parmi les hauts fonctionnaires nommés chaque année
- Mieux coordonner les forces de police nationale, gendarmerie et police municipale en définissant pour chacune leurs fonctions prioritaires



Jean-Luc Mélenchon

- Abroger la RGPP et lancer un plan de création d'emplois publics notamment dans l'enseignement, la santé, la justice et la police
- Titulariser les 800 000 agents précaires de la fonction publique
- Remplacer les actuelles directions des entreprises publiques et abandonner des méthodes managériales inspirées du privé introduites dans les services publics



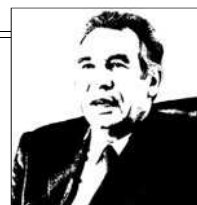
Marine Le Pen

- Moduler l'évolution du point d'indice et mieux répartir les primes entre ministères et services
- Réserver l'embauche d'un fonctionnaire sur trois aux plus de 45 ans issus du privé
- Recruter à l'ENA des hauts fonctionnaires patriotes ayant le sens de l'État.
- Instaurer des stages dans le secteur privé pour les écoles de formation d'agents de la fonction publique



François Bayrou

- Ne pas remplacer un fonctionnaire sur trois partant à la retraite sauf dans l'éducation nationale et la justice
- Revenir sur le gel du salaire des fonctionnaires
- Modifier les voies d'accès à l'ENA, qui deviendra aussi une école de perfectionnement et de "maturité" pour des agents expérimentés
- Renforcer l'obligation de parité pour relever la place des femmes dans la vie publique



Eva Joly

- Abroger la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite
- Instaurer une nouvelle politique de ressources humaines pour résorber la précarité et garantir la formation et l'évolution des carrières des agents
- Renforcer le service public de l'emploi pour diviser par deux le nombre de chômeurs suivis par chaque conseiller



Le calendrier prévisionnel des CAPA de 2012



Avancement à la hors-classe et congés de formation professionnelle :

- 16 avril 2012 pour les PEGC (et congés pour les COP)
- 17 avril 2012 pour les PLP et CPE
- 19 avril 2012 pour les agrégés

Comment devient on hors classe ?

Le barème hors classe prend en compte les éléments classiques: échelon, note administrative, note pédagogique, avis du chef d'établissement, avis de l'IPR, type de passage de la dernière promo ... Dans notre académie, tous les enseignants à partir du 7e échelon sont automatiquement intégrés et classés pour la promotion hors classe.

L'avis du chef d'établissement et de l'IPR déterminent un avis du recteur, transformé selon qu'il est exceptionnel ou réservé en points (90 à 0).

Note pédagogique, note administrative, bonifications si la personne a exercé en ZEP, bonus pour passage au choix ou grand choix, bonus modulé selon que l'on est 9e, 10e ou 11e échelon... on touille, on obtient un nombre de points, on classe du plus grand au plus petit barème... A l'issue de ces opérations, accès validé pour environ 7% pour les certifiés, PLP ou professeurs d'EPS.

Le SE-Unsa exige à terme, pour l'ensemble des corps, un taux moyen de 15%.

Pour mémoire, seulement 2% sont promus actuellement chez les PE!...

Mouvement intra-académique du 14 au 20 juin 2012



Le calendrier (prévisionnel)



DATES	OPERATIONS
Agrégés, Certifiés, CO-PSY, CPE, EPS, PLP	
du 20 mars au 02 avril (12h)	Début de la saisie des vœux (SIAM via I-Prof)
02 avril	Date limite de réception des dossiers « travailleurs handicapés »
02 avril (12h)	Fin de saisie des vœux Date limite de retour des fiches pour postuler en poste spécifique
03 avril	réception des confirmations de demande (dans les établissements)
10 avril	Retour des confirmations de demande et pièces justificatives
7 mai	1er affichage des barèmes sur SIAM
7 mai	Date limite des demandes de modifications tardives ou d'annulation
11 (CPE, COP), 14 (EPS et PLP), 15 et 16 mai (cert. agrégés.)	Groupes de travail pour les vérifications des barèmes. Affichage des barèmes à l'issue de chaque GT.
21 mai	Date limite de contestation des barèmes modifiés à l'issue des GT.
14 et 15 (COP, PLP, CPE et EPS), 18, 19 et 20 juin (cert. agrégés.)	EXAMEN DES PROJETS DE MOUVEMENT
11 juillet	Fin des opérations d'affectation des TZR.

Socle commun : lettre ouverte aux candidats

Le SE-Unsa, associé au Sgen-CFDT, au CRAP-Cahiers Pédagogiques et à Education et Devenir, interpelle les candidats républicains à l'élection présidentielle sur la question du socle commun et lance un blog de réflexions et propositions www.soclecommun2012.wordpress.com



MUTATION INTRA-ACADEMIQUE 2012

À retourner à **SE UNSA, Section académique, Service Mutations, 15 boulevard Pompon 21000 DIJON**
 Joindre les photocopies de votre calcul de barème () des pièces justificatives et de la confirmation de demande de mutation.

avant le 11 MAI 2012

Catégorie discipline
 PLP,...

Suivi et contrôle syndical des barèmes de mutation.

- Adhérent (prioritaire) ou non adhérent
 adhésion jointe

Académie d'origine :

NOM : PRENOM :

NOM DE JEUNE FILLE : DATE DE NAISSANCE :
 ADRESSE PERSONNELLE :
 TEL : PORTABLE :
 e.mail :

ADRESSE ADMINISTRATIVE (titre définitif).....

Adresse d'exercice si différente (AFA).....

SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE

- titulaire d'un poste en établissement depuis le disponibilité congé pour études
 détaché stagiaire bonus IUFM années APV :
 zone sensible depuis le ATP depuis le
 ZR : ans au 31/08/2011

Précisez si : dossier handicap mouvement spécifique
 mutation simultanée, avec (nom et discipline) :

Vœux demandés	Barème	Vérification SE-UNSA	Vœux demandés	Barème	Vérification SE-UNSA
1			11		
2			12		
3			13		
4			14		
5			15		
6			16		
7			17		
8			18		
9			19		
10			20		

PERSONNELS

Conditions de travail des enseignants et des agents de l'Education Nationale



Le Se Unsa se préoccupe depuis de nombreuses années de la « santé au travail » et plus récemment par des actions comme:

- colloque en 2008 « Ne plus travailler la peur au ventre »,
- février 2009, participation aux travaux du CSEE sur le stress au travail des enseignants,
- décembre 2009, questionnaire en ligne avec 5000 réponses en moins d'un mois,
- avril 2010, audition au Sénat et remise d'un document « défense et protection des personnels ...
- mai 2011, Intervention au colloque UNSA « en finir avec la souffrance au travail »

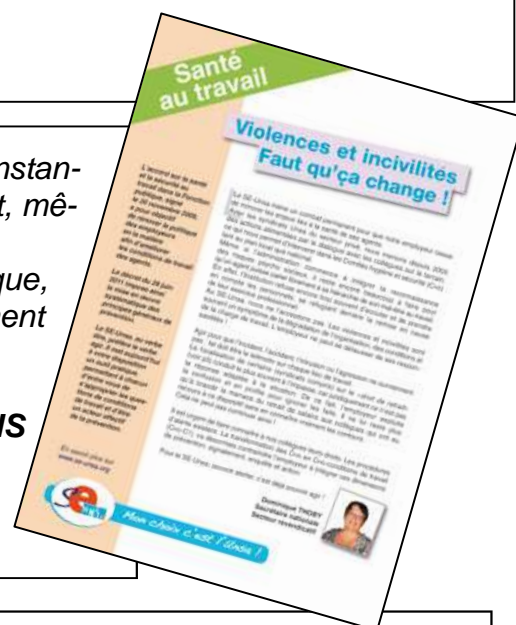
Il a fait évoluer les CHS.

Les CHS actuels (Comités Hygiène et Sécurité) sont des instances où des constats sont faits mais d'où peu d'actions émergent, même si récemment il y a eu des évolutions

Dorénavant le code du travail s'applique à la fonction publique, dans tout ce qui concerne la protection des salariés et évidemment tout en gardant la spécificité de la fonction publique.

Le CHS CT (Comité Hygiène et Sécurité Condition de Travail) aura plus d'autonomie et de responsabilité que les CHS actuels.

Le CHS CT a compétence sur la prise en compte des conditions de travail



Les différents acteurs chargés de l'hygiène, la sécurité, la santé au travail seront organisés en réseau.

Ils auront des lettres de missions ou de cadrage (ISST, médecins de prévention, conseillers de prévention, assistants de prévention)

La formation des membres du CHSCT sera garantie. Les CHSCT se réuniront au moins 3 fois par an.

Le secrétaire du CHSCT est un délégué du personnel mandaté par les organisations syndicales, il peut proposer des points à l'ordre du jour.

→ Ces changements seront-ils vraiment un progrès pour les agents ?

Pour le SE-UNSA, l'Unsa Education, cela se mesurera aux actes.. Cela doit déjà commencer à se traduire par la création d'une action spécifique « santé au travail, hygiène et sécurité » dans le programme soutien du budget de l'Education nationale, seul moyen de traduire concrètement l'investissement nécessaire.

PERSONNELS

Le CHS CT a compétence en matière de conditions de travail se déclinant en 3 grands thématiques:

- les moyens liés à l'environnement physique et à l'aménagement des postes de travail
- les dispositions liées à l'organisation et aux relations de travail
- les dispositions liées aux personnes (autonomie, exigence, reconnaissance, rétribution...)



Un courrier intersyndical a été adressé aux services de la Direction Départementale de l'Education Nationale pour demander la tenue du premier CHSCT. Le dernier CHSD s'est tenu en décembre 2010.

CHSCT D Saône et Loire - Délégation UNSA Education	
TITULAIRES : Marianne GILLER-PE 06 85 80 94 12	SUPPLEANTES : Annie CHEVROT - ADJAENES
Laurence BOUTEILLER-PE 0668708912	Pascale JANAUDY - CASU agent comptable

Fiches disponibles à la section sur demande
M.G

Des actions concrètes

Article L4612-2 Modifié par LOI n°2010-1330 du 9 novembre 2010 - art. 62

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail procède à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs de l'établissement ainsi qu'à l'analyse des conditions de travail. Il procède également à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposées les femmes enceintes. Il procède à l'analyse de l'exposition des salariés à des facteurs de pénibilité

Article L4612-3 Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels dans l'établissement et suscite toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective. Il peut proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel. Le refus de l'employeur est motivé.

les membres du CHS CT procèdent à intervalle régulier à des visites de services - ils bénéficient d'un droit d'accès aux locaux dans le cadre de missions qui leur auront été confiées par le comité

Le CHS CT réalise des enquêtes en matière d'accident du travail, maladies professionnelles

Le CHS CT a la possibilité de faire appel à des experts agréés en cas de risque grave, en cas de projet important modifiant les conditions de santé, de sécurité ou les conditions de travail

M MOUVEMENT 1er degré

Pour les collègues qui ont participé au mouvement

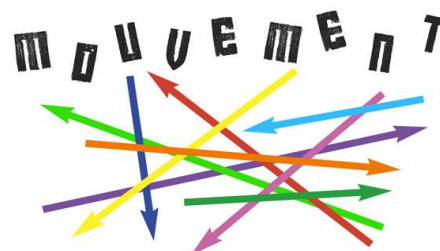
Vous avez terminé la saisie de vos vœux le mercredi 11 avril et vous avez sans doute édité la liste de vos vœux à partir de I Prof. Vous avez reçu un message d'accusé de réception de l'administration qui valide vos vœux. Le barème qui apparaît sur cet accusé n'est pas forcément définitif, car les bonifications n'y figurent pas toutes.

- L'administration va devoir prendre en compte et renseigner manuellement certaines bonifications qui vous concernent et pour lesquelles vous avez fait valoir des justificatifs. N'oubliez pas de les envoyer si ce n'est déjà fait. (rapprochement de conjoint, ancienneté dans le poste, Points ASH, points RRS,)
- **Attention, si vous êtes directeur dans une école où vous avez fait fonction auparavant, vous devez le préciser afin que vos points d'ancienneté soient pris en compte à partir de la date de votre intérim de direction dans l'école.**
- **N'oubliez pas de nous renvoyer votre fiche de suivi mouvement dès maintenant.**
- Les élus du SE UNSA vérifieront attentivement votre barème et s'assureront que toutes les bonifications auxquelles vous avez droit ont bien été prises en compte par l'administration.
- Pour les collègues syndiqués, nous vérifierons à sa demande dans quelles conditions un poste demandé n'a pas été obtenu, car les différentes bonifications des uns et des autres rendent peu lisibles les différences de barèmes qui affectent un collègue plutôt qu'un autre.

La CAPD du mouvement aura lieu le mardi 22 mai .

Les coordonnées de vos représentants

Section départementale: 03.85.41.32.22
Laurence Bouteiller: 06.68.70.89.12
Marianne Giller: 06 . 85.80.94.12
Philippe Choquet: 06.30.98.75.66
Myriam Peutot: 06.75.83.03.61



La Commission Départementale d'Action Sociale , (CDAS) Qu'est-ce que c'est ?

La Commission Départementale d'Action Sociale ou CDAS , siège tous les deux mois tout au long de l'année scolaire pour étudier les dossiers des collègues en situation de difficulté financière et proposer des aides allouées par le Rectorat sur le budget Action sociale de l'Académie.

La politique de la CDAS de Saône et Loire est de cibler les personnes les plus en difficulté pour leur attribuer le maximum d'aide possible au lieu de saupoudrer des petites aides sur un plus grand nombre de dossiers.

Les aides sont attribuées en fonction des besoins et de la demande des collègues. (Elles peuvent aller de

500 à 1000 euros environ).

Des prêts peuvent aussi être accordés, sans intérêts jusqu'à 3000 € et à rembourser sur 24 mois, ce qui permet de faire face à un imprévu ou à une difficulté passagère.

Pour faire une demande d'aide sociale et financière, il faut s'adresser à l'Assistante sociale de l'inspection académique, Mme Murielle Luquet-Aznar afin de monter avec elle un dossier qui sera étudié par la commission lors de la CDAS suivante.

Vos représentants du personnel du SE UNSA siègent à cette commission et peuvent soutenir votre dossier auprès de cette commission. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez faire une démarche auprès du service d'Action sociale de l'Inspection académique.

La secrétaire 1^{er} degré, Laurence Bouteiller

Actions



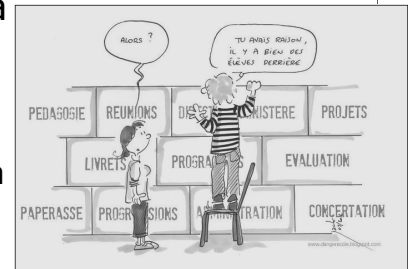
Directeurs d'école, prenez la parole

Responsabilités et missions pléthoriques, attentes et demandes exponentielles, moyens et reconnaissance largement insuffisants, la situation n'est plus tenable. Pourtant le dossier de la direction et du fonctionnement de l'école n'est jamais prioritaire.

Pour qu'il le devienne pour le prochain ministre de l'éducation, le SE-Unsa lance son DUER et vous invite à prendre la parole.

Ce sondage ne prend que quelques minutes. Les résultats et analyses vous seront transmis au mois de septembre. Il est nécessaire de répondre à chaque question pour passer à l'écran suivant.

Nous vous remercions de votre participation.
(RDV sur le site SEUNSA)



Interpellation des candidats à l'élection présidentielle

Pétition fédérale en ligne « Non au jour de carence »

Signez la pétition destinée à interpellier les candidats à l'élection présidentielle sur :

- l'injustice du dispositif
- l'engagement demandé pour sa suppression

<http://petition.unsa-education.org/?petition=3>



Journée du 1er Mai

Le 6 avril, les organisations syndicales (UNSA, CFDT, CGT, FSU, Solidaires) se sont réunies pour préparer une déclaration intersyndicale d'appel au Premier Mai. Un document de travail a obtenu

l'accord de toutes les délégations des syndicats présents.

Une nouvelle réunion doit avoir lieu le 16 avril, dans les locaux de l'UNSA.

L'UNSA mettra tout en œuvre pour qu'une déclaration commune soit adoptée permettant de préparer les manifestations du Premier Mai dans toute la France dans les meilleures conditions.

En Saône-et-Loire, des réunions se tiendront dans les unions locales pour définir les modalités des défilés.

L'UNSA y prendra sa place et invite tous ses militants, à cette période cruciale d'entre les deux tours des présidentielles, à montrer la force et l'esprit d'unité dont les syndicats sont capables!

PRESTATIONS FAMILIALES

Les prestations auxquelles vous pouvez prétendre

PAJE(*)

prestation d'accueil du jeune enfant

- **Prime à la naissance : 912,12€**

*versée au cours du 7^e mois
de grossesse*

- **Prime à l'adoption : 1824,25€**

versée le mois suivant l'adoption

- **Allocation de base : 182,43€/mois**

*par famille pour un enfant à charge
de moins de 3 ans*

- **Complément libre choix du mode
de garde**

*si vous faites garder votre enfant de moins
de 6 ans par une assistante maternelle
ou une garde d'enfant à domicile*

- **Complément libre choix
d'activité (CLCA)**

*si vous ou votre conjoint ne travaillez plus
ou exercez une activité professionnelle
à temps partiel pour vous occuper de
votre enfant de moins de 3 ans*

- **Complément optionnel libre choix
d'activité (COLCA) à partir du 3^e enfant,
c'est un CLCA plus court (1 an), mais renforcé**

Allocation de rentrée scolaire(*)

- **287,97€** pour un enfant de 6 à 10 ans
- **303,68€** pour un enfant de 11 à 14 ans
- **314,24€** pour un enfant de 15 à 18 ans

Allocations liées aux enfants

- **Allocations familiales** : si vous avez
des enfants à charge de moins de 20 ans
(dès 2 en métropole et 1 en outre-mer)

- **Allocation forfaitaire : 80,33€/mois**
si votre enfant ayant atteint 20 ans vit dans votre
foyer jusqu'à ses 21 ans sous conditions

- **Complément familial(*) : 165,35€/mois**
si vous avez au moins 3 enfants à charge
tous âgés de plus de 3 ans

- **Allocation journalière
de présence parentale (AJPP)**
si l'un des enfants à votre charge est gravement
malade, accidenté ou handicapé et que vous
décidez d'arrêter ponctuellement votre activité
professionnelle pour vous occuper de lui

Allocations liées à la situation du parent

- **Allocation de soutien familial**
si vous vivez seul(e) avec votre enfant à
charge, ou si vous avez recueilli un enfant

- **Allocation d'éducation de
l'enfant handicapé : 127,68€/mois**
si vous avez un enfant handicapé de
moins de 20 ans à votre charge



Mon choix c'est l'Unsa!



Rejoignez le SE-Unsa !

Je profite de l'opération «Adhésion découverte» à 80€ pour devenir membre du SE-Unsa.



Je profite dès maintenant du bouquet-adhérent* :

Le magazine l'Enseignant et ses suppléments
Pédagogie, métier, analyses, coups de gueule, fiches pratiques... toute l'info mensuelle à domicile.



Des lettres en ligne régulières
Ciblage, réactivité... toutes les infos en ligne pour suivre l'actu. Accès également à nos rubriques catégorielles sur le site www.se-unsa.org



Un relais de proximité

Des militantes et militants à votre écoute pour répondre à vos questions ou vous accompagner dans vos démarches.



Un suivi personnalisé

Mutations, calcul de retraite, promotions... Des conseils, de l'aide pour votre déroulement de carrière grâce à des outils personnalisés et un espace adhérent dédié sur le site.



* et je reste adhérent au SE-Unsa jusqu'à la rentrée 2012.

BULLETIN D'ADHÉSION
spécial nouvel adhérent

J'adhère au tarif préférentiel de 80 €

Nom : Prénom :
 Nom de jeune fille : N(e) le :
 Adresse personnelle :
 Téléphone : Portable :
 Adresse mail personnelle :
 Adresse de l'établissement d'exercice :

TITULAIRE : Premier degré Spécialité (directeur, ZI, ASH, EMF...) : Professeur des écoles Instituteur
 Second degré Discipline : Certifié PLP Agrégé Bi-admissible
 AE CE PEGC CE d'EPS Cop PEP CPE DCO Autre (préciser) :

NON-TITULAIRE : Enseignant, CE, CPE (précisez) : Vacataire Contractuel Autres (AED...) (précisez) :

STAGIAIRE : Fonctionnaire stagiaire Catégorie (PE, PLP...) :

Echelon : Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle
 Mode de paiement : Chèque (je peux aussi adhérer en ligne sur www.se-unsa.org)
 J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :

Les informations vous seront destinées au fichier central. Elles peuvent donner lieu à l'envoi de documents de votre école, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases.

À retourner au SE-Unsa - 209 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris



FICHE DE SUIVI MOUVEMENT



1^{er} DEGRE

Fiche de suivi à retourner à partir du 11 Avril accompagnée de l'accusé de réception et de la liste de vœux à : Syndicat des Enseignants UNSA- Maison des Syndicats - 2 rue du Parc - 71100 CHALON SUR SAÔNE

Nom :	Adresse perso :	Tel fixe :
Prénom :		Tel port :
Date de naissance :	E-mail :	Syndiqué : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Affectation actuelle :
 Nature de l'établissement (nom, adresse, téléphone) :
 Circonscription :
 Nature du poste : Directeur Faisant fonction Chargé d'école Adjoint ASH Brigade Stagiaire
 Etes-vous inscrit sur la liste d'aptitude de directeurs ? : Oui Non
 Etes-vous actuellement nommé(e) à titre provisoire ? Oui Non

ELEMENTS DE CALCUL DE VOTRE BAREME	Ne rien noter (Réservé aux élus du personnel)
A - Ancienneté générale de service au 31.12.2011 dans l'Education Nationale : ans mois jours	A - AGS : ↓ TOTAL A :
B - Majorations et/ou bonifications éventuelles <u>1 - Ancienneté dans le poste :</u> ans <u>2 - Postes occupés en RAR ou RRS</u> depuis la rentrée scolaire, cochez les cases : <input type="radio"/> 08/09 <input type="radio"/> 09/10 <input type="radio"/> 10/11 <input type="radio"/> 11/12 <u>3 - Nomination, sans qualification,</u> au mouvement manuel sur un poste ASH ou brigade spécialisée. Cochez les cases : <input type="radio"/> 08/09 <input type="radio"/> 09/10 <input type="radio"/> 10/11 <input type="radio"/> 11/12 <u>4 - Suppression de poste à la rentrée:</u> <input type="radio"/> 2012 Durée d'occupation du poste fermé : année(s) scolaire(s) <u>5- Handicap :</u> <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non <u>6- Rapprochement de conjoint :</u> <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non - <u>Nombre d'enfants à charge nés entre le 01.06.94 et le 01.05.2012</u> Date(s) de naissance : Enfant handicapé donnant droit à allocation sans limite d'âge : <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	B - Bonifications Ancienneté dans le poste : Poste RAR/RRS : Poste AS H : Poste fermés : Vœu dans la même école : Vœu dans le même secteur : Interim direction : Rappr conjoints : Handicap : Enfants BAREME = A + B TOTAL =